



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02454

Numéro SIREN : 528 659 154

Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2017 sous le numéro de dépôt 18185

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

A2C

22 avenue du Marechal de Lattre de Tassigny

59350 Saint Andre Lez Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A2C

Numéro RCS : 528 659 154

Numéro Gestion : 2010B02454

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 22 avenue du Marechal de Lattre de

Tassigny

59350 Saint Andre Lez Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2015

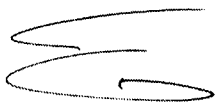
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 23/10/2017

Sous le numéro : 18185

Délivré à Lille Métropole le 2 novembre 2017

Le Greffier,



Liasse fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A2C</u>					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE</u>						
SIREN <u>5 2 8 6 5 9 1 5 4</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>						
Exercice N clos le <u>31/12/2015</u>						
ACTIF						
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016	11 522	21 378
	Immobilisations corporelles *		028	030	15 565	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		2 045
Total I (5)			044	048	27 087	23 423
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		3 100
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		1 090
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		36 502
		Autres * (3)	072	074		10 582
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	086		43 702
		Charges constatées d'avance *	092	094		12 497
Total II			096	098		107 473
Total général (I+II)			110	112	27 087	130 896
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			40 000
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136			(2 856)
	Provisions réglementées		140			
Total I			142			37 144
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			34 380
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			13 075
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	20 859	172	46 297
REVENUS	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176			93 752
Total général (I + II + III)			180			130 896
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise A2C Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }	215		214		
		217	1 135	218	209 284	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(1 695)	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	27 645	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	235 234	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	48 930	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(1 00)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	50 539	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	372	244	2 317	
	Rémunérations du personnel *			250	92 937	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	23 553	
	Dotations aux amortissements *			254	5 642	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	13 053	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	237 373	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(2 138)
Produits financiers (III)	280	136	Charges financières (V)	294	1 021	
Produits exceptionnels (IV)	290	1 261	Charges exceptionnelles (VI)	300	1 094	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(2 856)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 856	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330 1 094
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		990			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (41, sixies)	986	ZFU-TE (41, octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (41, septies)	981	JEI (41, sixies A)	989		
	ZRD (44, tendecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138		
	Dont divers { ZFA (41, quaterdecies) } Investissements outre-mer	345	344		350 3 794	
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	5 556
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * 3 345, dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	5 556

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Liasse fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A2C</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>6</td><td>5</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>4</td></tr></table>												5	2	8	6	5	9	1	5	4
5	2	8	6	5	9	1	5	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le										
										3 1 1 2 3 3 1 5										
ACTIF																				
										Brut										
										Amortissements-Provisions										
										Net										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	32 900	016	11 522			21 378											
	Immobilitisations corporelles *		028	15 565	030	15 565														
	Immobilitisations financières * (1)		040	2 045	042				2 045											
	Total I (5)		043	50 510	048	27 087			23 423											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 100	052				3 100											
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 090	066				1 090											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	36 502	070				36 502											
		Autres * (3)	072	10 582	074				10 582											
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	43 702	086				43 702											
	Charges constatées d'avance *		092	12 497	094				12 497											
Total II		096	107 473	098				107 473												
Total général (I+II)		110	157 983	112	27 087			130 896												
PASSIF										Exercice N NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						40 000											
	Écarts de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126																	
	Réserves réglementées *		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131																	
	Report à nouveau		134																	
	Résultat de l'exercice		136						(2 856)											
	Provisions réglementées		140																	
Total I		142						37 144												
Provisions pour risques et charges		151																		
Total II		151																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						34 380											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166						13 075											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	20 859	172				46 297											
	Produits constatés d'avance		174																	
Total III		176						93 752												
Total général (I + II + III)		180						130 896												
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		23 703											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		13 015											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		A2C		Neant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				013		13/11/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217	1 135	218	209 284	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(1 695)	
	Production immobilisée *			223			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
Autres produits			230	27 645			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	235 234		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	48 930		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(100)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	50 539		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	372		
	Rémunérations du personnel *			250	92 937		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	23 553		
	Dotations aux amortissements *			254	5 642		
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259				
			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	237 373		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 138)		
Produits financiers (III)		280	136		Charges financières (V)	294	1 021
Produits exceptionnels (IV)		290	1 261		Charges exceptionnelles (VI)	300	1 094
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(2 856)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 956
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	1 094
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			398			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			399			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				397		
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	980		ZFU-TE (44, octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		JEI (44, sixies A)	989		
	ZRD (44, tiercesies)	127		ZRR (44, quinquiesies)	138		
	Dont divers						
	ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352		
				Déficit col. 2		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables * 3 345, dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370		
				Déficit col. 2		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

DGFIP N°2033-B-SD 2016

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire article 702, après A/20 du cycle général des impôts		Designation de l'entreprise : A2C										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	19 900	412	13 000	414		416	32 900				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	14 950	462		464		466	14 950				
	Autres immobilisations corporelles	470	615	472		474		476	615				
Immobilisations financières		480	2 030	482	15	484		486	2 045				
TOTAL		490	37 495	492	13 015	494		496	50 510				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	8 870	502	2 652	504		506		508	11 522		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		518			
	Constructions	520		522		524		526		528			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		538			
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546		548			
	Matériel de transport	550	11 960	552	2 990	554		556	14 950				
	Autres immobilisations corporelles	560	615	562		564		566	615				
TOTAL		570	21 445	572	5 642	574		576	27 087				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(10 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle))									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	10 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589	590	591	592	593	594
		Plus values taxables à 19 % (1)	590	Régularisations	590	593	594	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)													
TOTAL													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-ND

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A2C										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		631		636			
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
	Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5	*										
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	3 345	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984	3 345	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice			860	3 556	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129			
Total des déficits restant à reporter			870	6 901	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800			
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	21 474		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	24 042		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2016

Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015		Durée en nombre de mois : 1 2		Néant ☐ *	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	108				
Production vendue - Biens	109				
Production vendue - Services	111		209	284	
Production stockée	111		(1	695)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	113				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			5	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 1	144		207	594	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121				
Variation de stocks (marchandises)	122				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		48	930	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145			(100)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		39	844	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			338	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		13	053	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
TOTAL 2	152		102	065	
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		105	529	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		105	529	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		209	284	
Période de référence	024	0	1	/	0 1 / 2 0 1 5 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5
Date de cessation	186		/		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel * :	370			4	
dont apprentis	657				
dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			4	

SAGE Experts-comptables janvier 2016

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOESD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2015

SIREN

5 2 8 6 5 9 1 5 4

Dénomination de l'entreprise

A2C

Adresse (voie)

22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

59350

Ville

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2016

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

A2C

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	MME	Nom patronymique	FERMAUT	Prénom(s)	CATHERINE
	Nom marital	ROUTIER	% de détention	50,50	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	08/05/1964	N° Département	59	Commune
Adresse :	N°	10	Voie	RUE DU COMMANDANT COUSTEAU	Pays
	Code Postal	59320	Commune	HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN	Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département		Commune
Adresse :	N°		Voie		Pays
	Code Postal		Commune		Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2015

SIREN

5 2 8 6 5 9 1 5 4

Dénomination de l'entreprise

A2C

Adresse (voie)

22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

59350

Ville

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2016	
<i>Formulaire obligatoire</i> art 223 A du code général des impôts IMPOT SUR LES SOCIETES					
Exercice ouvert le		01/01/2015		et clos le	
		31/12/2015		Régime simplifié d'imposition	
				X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Designation de la société:				Adresse du siège social	
A2C 22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE					
SIRET				09.52.81.98.82	
5 2 8 6 3 9 1 5 4 0 0 0 3 3					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Travaux d'installation électrique dans tous locaux					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%	
				Déficit	
				5 556	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%					
Autres PV imposables à 19%					
PV à long terme imposables à 0%					
PV exonérées (art 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies					
Jeunes entreprises innovantes					
Zone franche urbaine					
Pôle de compétitivité					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies					
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies					
Autres dispositifs					
Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies					
Société d'investissement immobilier cotée					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
EXACOM 65 RUE DE LA CITADINE 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 0320014096				Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:				Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA				Date: 17/05/2016	
				Lieu: SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	
				Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE ROUTIER C	
				Signature:	
Tél:					

SAGE Experts-comptables janvier 2016



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2016)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise A2C

du

Adresse 22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PELEY BRUNO INTERVENANT MAINTENANCE				165 RUE DES BOULANS 62840			
2	LIEGEOIS ARNAUD DIRECTEUR GENERAL				89 RUE LOUISE MICHEL 59287			
3	DANOUN FARID INTERVENANT MAINTENANCE				61 RUE DE L ECLISE 59160			
4	BOUSSADIA NIMCY INTERVENANT MAINTENANCE				RESIDENCE STENDHAL 5 SUR 32 RUE JEAN BAPTISTE NOTTE 59130			
5	MAILLARD FLORINE ASSISTANTE COMPTABLE				11 RUE JEAN MERMOZ 59130			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	19 061		629		19 690			19 690
2	18 000				18 000			18 000
3	13 124		433		13 557			13 557
4	12 702		295		12 997			12 997
5	9 341		308		9 649			9 649
6								
7								
8								
9								
10								
11	72 228		1 665		73 894			73 894

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	112
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	328
Total	440

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2015 . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	74 333	- de l'exercice . 2015 . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire ROUTIER CATHERINE PRESIDENT		À SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 17/05/2016 Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :			Néant
Désignation : A2C			
Adresse : 22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE			
Siren : 528659154			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	3 794		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt			56 903
Dont préfinancement			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			56 903
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2016

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2016)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A2C
22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
52365915400033
4321A

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	(5 556)
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

(5 556)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

LTENG219B4 (2016)
PAGE 1/3

--

[illegible]

LTENG219B4 (2016)
PAGE 2/3

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

LTENG219B4 (2016)
PAGE 3/3

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

A2C

Annexes Legales 16

Annexes Legales 16**A2C****ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 130 895,84 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -2 855,71 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

A2C

SOMMAIRE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
 - Etat des amortissements
- Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
 - Charges à payer et avoirs à établir
 - Charges et produits constatés d'avance
 - Composition du capital social
 - Ventilation du chiffre d'affaires net
 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Brevets	<i>07 ans</i>
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 10 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 20 ans</i>
Agencement des constructions	<i>12 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

A2C**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

En déduction des charges sociales

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	19 900	13 000		32 900	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	14 950			14 950	
Autres immobilisations corporelles	615			615	
Immobilisations financières	2 030	15		2 045	
TOTAL	37 495	13 015		50 510	

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat ⁿ Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	8 870	2 652		11 522
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport	11 960	2 990		14 950
Autres immobilisations corporelles	615			615
TOTAL	21 445	5 642		27 087

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES TABLEAUX

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	87

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 428
Dettes fiscales et sociales	16 230
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	17 721

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 464	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	4 464	

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	100	200,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice	100	200,00
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	200	200,00

Commentaires:

Aux comptes annuels présentée en Euros

7.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	209 284
TOTAL	209 284

Répartition par marché géographique	Montant
France	208 149
Etranger	1 135
TOTAL	209 284

7.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impôts	Impôts
Résultat courant		
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable		

Commentaires:

A2C

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - EFFECTIF MOYEN**

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	2	
TOTAL	5	

Commentaires:

A2C

S.A.S. au capital de 40 000,00 Euros

Siège social : 22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

R.C.S : 528 659 154 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2016 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **une perte de -2 855,71 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-2 855,71 Euros**.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



A2C

S.A.S. au capital de 40 000,00 Euros

Siège social : 22 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

R.C.S : 528 659 154 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2016 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **une perte** de **-2 855,71** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-2 855,71** Euros.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. B. A. D.', written over a horizontal line.